



## 222330 - Est-il permis de ne pas célébrer la fête pour exprimer sa tristesse à cause du sort réservé aux musulmans en Palestine et ailleurs ?

---

### question

Nous savons que les tueries continuent sur la terre de Palestine. Quant aux autres musulmans vivant dans le monde, ils sont soit attristés, soit incapables d'aider. Ma question est de savoir s'il est permis aux musulmans de s'abstenir de célébrer la fête à cause du drame qui se déroule en Palestine et du chagrin et de la tristesse le musulman en ressent?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Les fêtes musulmanes ne sont pas instituées pour les seules réjouissances et échanges de visites. Elles font partie des rites et pratiques culturelles de l'islam. La Sunna veut que les musulmans les célèbrent pleinement.

Cheikh al-Islam, Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit : **Les fêtes caractérisent particulièrement les religions. Elles relèvent de leurs rites les plus visibles.** Extrait d'Iqtidhaa as-sirat al-moustaquim (1/528).

C'est ce qui explique que chaque religion et les partisans de chaque doctrine ont leurs fêtes qu'ils célèbrent comme une partie importante de leurs religions.

Al-Hafedz Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit : **Manifester sa joie au cours des fêtes procède des rites de la religion.** Extrait de Fateh al-Bari (2/443). Aussi, la manifestation de la joie lors de la fête constitue-t-elle l'un des actes culturels grâce auxquels le musulman se rapproche d'Allah.

Ahmad (24334) a rapporté d'après Aïcha (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut



soient sur lui) a dit ce jour-là (le jour où des abyssiniens organisèrent un concert dans sa mosquée) : **Ce pour que les Juifs sachent que notre religion admet le divertissement. Certes, je suis envoyé porteur d'une religion droite et clémente.** (Hadith jugé authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami (3219).

Par ailleurs, il n'y a aucune contradiction entre la manifestation de la joie pendant la fête et la douleur ressentie suite à ce qui frappe les musulmans et la tristesse qui en découle. Le musulman manifeste sa joie lors de la fête pour afficher sa religion et la faire triompher. En même temps, il éprouve de la tristesse pour ce qui arrive à d'autres musulmans. Il convient que le musulman concilie les deux choses : afficher les rites et actes cultuels de sa religion telle la prière marquant la fête et les réjouissances qui l'accompagnent. Pendant ce temps, il éprouve de la tristesse à cause du sort qui s'abat sur ses frères et partage leur douleur.

Nul doute que, plus le musulman reste sensible aux douleurs qu'éprouvent ses frères en islam, moins il se permet de se livrer à cœur joie à des activités ludiques licites. Il est vrai toutefois qu'il lui est toujours permis de s'adonner utilement aux manifestations de joie qui marquent la fête et expriment la gratitude envers Allah.

Allah le sait mieux.